



Décision du conseil d'administration de CAFI

Approbation de l'accord-cadre avec la GIZ et les Organisation Non Nations Unies

Adoptée par courriel le 05.07.2024
EB.2024.26

Considerant:

- Le processus d'accréditation en cours de la GIZ avec le MPTF-O ;
- La demande de modifications de la GIZ concernant l'accord-cadre avec les Organisation Non Nations Unies, qui doit être approuvée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration :

Pour l'accord-cadre à conclure entre le MPTF-O et la GIZ :

1. Approuve la modification du délai de préavis et des mesures à prendre en cas de résiliation de l'accord NUNO de 60 jours à 180 jours.
2. Approuve la demande de suppression de la clause de recours direct du donateur.
3. Approuve la demande de non-partage de l'audit interne de la GIZ.
4. Demande au MPTFO de partager l'accord-cadre final de la GIZ avec le Conseil d'administration.

Pour tous les accords-cadres avec les Agences de Coopération Internationale uniquement :

1. Approuve la demande de suppression de la clause de recours direct du donateur.